

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU L'arrêté municipal N°2025-05-AR-714 en date du 16/05/2025, concernant l'organisation de la manifestation « Les Dimanches Piétons », en Centre-ville,

VU L'organisation par l'Association « Les vitrines de Granville » d'une « braderie des commerçants », les dimanche 17 août 2025 et lundi 18 août 2025, dans le centre-ville,

VU l'instauration du PLAN VIGIPIRATE,

VU la demande présentée par « l'association des amis de la rue des Juifs », en vue d'organiser une manifestation « Bric brac, Vide-greniers, Vide-ateliers », Rue des JUIFS, le 17 août 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer au maximum la sécurité publique pendant la période du **PLAN VIGIPIRATE,**

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'organisation de cette manifestation, la circulation et le stationnement et qu'il importe de prendre toutes mesures d'ordre et de sécurité publique, selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 « **L'association des amis de la rue des Juifs** » est autorisée à organiser une manifestation « **Bric brac, Vide-greniers, Vide-ateliers** », Rue des JUIFS, le 17 août 2025, de 09h00 à 18h00.

ARTICLE 2 A l'occasion de cette manifestation, organisée sous la responsabilité de l'Association sur le domaine public, la circulation et le stationnement seront temporairement modifiés, selon la mise en place de la signalisation :

A. Rue des JUIFS : la circulation sera interdite (accès limités en cas de nécessité aux résidents, commerces et véhicules prioritaires) :

➤ **Le 17 août 2025 de 09h00 à 18h00.**

Déviation par la Rue des Corsaires, la rue du Port et rejoindre la Haute-Ville par la Voie du Cap-Lihou.

B. Rue des JUIFS jusqu'au Square Potel : le stationnement sera interdit :

➤ **Le 17 août 2025 de 09h00 à 18h00.**

ARTICLE 3 **La signalisation de circulation sera mise à disposition par les Services de la Ville et mise en place par l'association sous sa responsabilité.**
La signalisation de stationnement interdit sera mise en place par les Services de la Ville, sous la responsabilité de l'association.

ARTICLE 4 SECURITE POMPIERS

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr

Pour des raisons de sécurité « Passage Pompiers » :
 Les organisateurs veilleront à laisser une circulation libre de tout obstacle sur une largeur minimale de **3.50 m.**

ARTICLE 5 L'autorisation est précaire et révocable, sans indemnités, à la première réquisition du Maire de la commune.

ARTICLE 6 En cas de non-respect des prescriptions formulées sur cet arrêté ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévisibles mettant en cause la sécurité des installations et du public, celui-ci devient nul et non avenu et ne donne par conséquent plus aucun droit au permissionnaire.

ARTICLE 7 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville ; le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 25 JUIN 2025

ARRETE N°2025-06-AR-910

DESTINATAIRE	NOMBRE
Affichage	1
Police	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Nils HEDOUIN	@
Isabelle ARTUR-MONNERON	@
Marine LAPIE	@
Guillaume VALLEE	@
Valérie DOLOUE	@
Françoise MARGUERITE-BARBEITO	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Mickaël AUVRAY	@
Sylvain CLEMENT	@
Services Techniques	@
GTM Déchetterie	@
Service Mobilités NEVA	@
Les Vitrines de Granville	@
Association Les amis de la Haute-Ville	@
Association Amis de Rue des Juifs	@
Entreprise JBS PROPLETE (pour l'entretien des wc publics)	@
	@

:

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr